

CT DGAC

COMITÉ TECHNIQUE DGAC DU 15 MARS 2022 ET COMMUNIQUÉ UTCAC

L'UTCAC en CAMPAGNE ELECTORALE : Calomnie et mensonge de retour.

Vote pour la CAP TSEEAC

Lors du Comité Technique (CT) DGAC du 15 mars 2022, FO a notamment posé des questions sur la CAP TSEEAC en particulier sur sa composition.

Pour mémoire, avant la loi de transformation de la fonction publique (TFP), la CAP TSEEAC était constituée de 6 représentants titulaires (2 par grades). En revanche, depuis la mise en vigueur de la loi TFP, le nombre de représentants du personnel a été abaissé à 4 représentants titulaires compétents pour l'ensemble des grades.

Dans ces conditions, FO a logiquement choisi de s'abstenir pour manifester un désaccord sur la réduction des compétences de la CAP TSEEAC et en particulier sur la réduction du nombre de représentants TSEEAC. Une abstention n'est pas un vote contre !

FO est attaché et s'est battue pour le maintien des CAP spécifiques de la DGAC.

Extrait du texte de la CAP TSEEAC :

La commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, créée par l'arrêté du 21 février susvisé, est composée comme suit :

Nombre de représentants				Part de femmes	Part d'hommes
Du personnel		De l'administration			
titulaires	suppléants	titulaires	suppléants		
4	4	4	4	25,89 %	74,11 %

L'UTCAC a donc voté en faveur d'un texte qui en plus de réduire les prérogatives des CAP en réduit également le nombre de représentant du personnel. À défaut de se poser des questions et d'intervenir pour défendre les TSEEAC, ce syndicat se vautre dans la calomnie et le mensonge.

Les boules puantes de l'UTCAC sont de sortie. L'UTCAC bien silencieuse depuis plusieurs mois rentre en campagne électorale et la calomnie et le mensonge sont au programme.

